

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
De Saint Denis de Méré

Séance du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Manuel MACHADO, Maire.

Etaient Présents : Manuel MACHADO, Maire, Vanessa LARCHER, adjointe, Gervais BALLUAIS, adjoint, Sébastien MONY, Sonia HUE, Graziella BRION,

Avaient donné pouvoir : Anne-Marie ESNAULT à Gervais BALLUAIS, Amandine FRENÉE à Vanessa LARCHER, Françoise LAMACHE à Manuel MACHADO,

Absents : Alain FERRAND, Alexis GAILLARD.

Quorum : Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 6 – Présents : 6 (quorum atteint)

Madame Graziella BRION a été élue secrétaire.

Ordre du jour de la séance et décisions :

1- Lotissement « Le Clos Mérois »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- Le dossier Loi sur l'Eau a été déposé le 10 mars 2025, il est accordé.
- Le permis d'Aménager a été déposé le 14 avril 2025. Délai d'instruction 3 mois.

2- Lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire rappelle que la convention de lutte contre le frelon asiatique avec le FREDON Normandie court de 2022 à 2026.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide la continuité de la participation de la commune à hauteur de 34€. Le Département du Calvados participe à hauteur de 17 €. Le reste à charge revient à l'administré.

3- SPANC – contrôles périodiques 10 ans

Madame Vanessa LARCHER, adjointe chargée du suivi de l'assainissement, informe le conseil municipal :

A ce jour, sur 185 installations d'assainissement non collectif :

- 130 étaient à contrôler
- 88 contrôles ont été réalisés en décembre 2024 – janvier 2025
- 8 sont conformes
- 54 non conformes sans danger pour la santé
- 26 non conformes présentant un danger pour la santé
- 14 contrôles ont été effectués en avril, compte-rendu en cours de rédaction,
- Des contrôles sont planifiés en mai, quelques-uns sont à planifier et très peu ont pour le moment refusé ce contrôle. Ces derniers seront re-sollicités avant sanction.

4- Ordures Ménagères – sacs translucides

Sur la proposition de monsieur Gervais BALLUAIS, adjoint délégué au suivi de la salle polyvalente, le conseil municipal valide le point suivant ajouté au règlement intérieur de la salle polyvalente :

« en raison du système de ramassage sélectif des ordures ménagères mis en place en 2025, nous demandons aux locataires de la salle polyvalente de ramener tous leurs déchets en fin de location ».

5- Questions diverses

- Concours dessins fleuris 2025 :
 - Lancé jusqu'au 31/05/2025
 - Commission jury semaine 25
 - Validation en CM 27/06/2025
 - Cérémonie remise prix le 04/07/2025

- Manifestations à venir :
 - Activ'Ecole – Vide-Grenier terrain de sports 29/06/2025
 - Messe Chapelle St Martin des Champs 06/07/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 30.